

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 26 septembre 2022

**Renouvellement des
deux conventions
adultes-relais de
médiateur facilitant
l'accès aux droits et
de médiateur de
tranquillité publique.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Patrick DANDY, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Fatima SABI à Nathalie LACUEY – Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
Monique FRENEL à Andrée COLLIN**

Absent : Nicolas CALT

Christophe BAGILET a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Floirac est éligible au dispositif Adulte-relais au titre de ses deux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du secteur de la médiation par l'acquisition d'une expérience professionnelle significative et par les formations induites par le contrat Adulte-relais.

Dans ce cadre, la Ville a conclu avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires trois conventions adulte-relais pour une durée de 3 ans :

- adulte-relais médiateur de tranquillité publique ;
- adulte-relais médiateur facilitant l'accès aux droits ;
- adulte-relais médiateur socio-sportif.

Les deux premières ont été validées en Conseil Municipal respectivement le 9 septembre 2019 et le 4 novembre 2019 et arrivent à échéance. Au regard de l'apport de ces postes en termes de médiation sociale de proximité et en renfort à l'action des services municipaux, il convient de renouveler lesdites conventions.

En effet, l'adulte-relais médiateur de tranquillité publique a contribué à l'amélioration des relations entre les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et les services publics, ainsi que des rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Rattaché au service Médiation, au sein de la Direction du Développement Socio-territorial et de la Politique de la Ville, l'adulte-relais est venu s'inscrire dans la dynamique d'amélioration du bien vivre-ensemble et de développement de la cohésion sociale engagée par l'équipe.

Les missions effectuées par l'adulte-relais médiateur de tranquillité publique sont un maillon essentiel du fonctionnement du service Médiation.

Les missions s'articulent avec l'ensemble des fonctions du service qui, depuis plusieurs années, gère des dispositifs majeurs sur le territoire : la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Ainsi, l'importance du rôle de l'adulte-relais qui vient en appui des autres agents municipaux a pu se vérifier durant ces trois années.

En effet, la posture de proximité adoptée par l'adulte-relais, sa capacité à s'intégrer dans des dispositifs et fonctionnement existants tout en se formant et en amenant un regard nouveau et ainsi, une plus-value au service est très intéressante.

Conformément à la fiche de poste, l'adulte-relais médiateur de tranquillité publique a contribué au maintien d'un climat serein et de bien vivre ensemble. Sa présence aux côtés de l'équipe municipale durant la crise sanitaire fut remarquée.

Le réseau partenarial local a aussi pu bénéficier de l'apport de l'adulte-relais via l'animation de comités techniques et la mise en place d'actions partagées.

Aussi, comme défini en amont du recrutement, l'adulte-relais a su accompagner le développement de projets de jeunes et jeunes adultes inscrits dans nos salles de citoyenneté, tout en participant au traitement des questions de proximité et en favorisant la compréhension et l'appropriation des fonctionnements administratifs et institutionnels.

Ce type de poste qui permet une immersion immédiate avec une responsabilisation de la personne recrutée, parallèlement à une formation obligatoire qui favorise la définition d'un parcours professionnalisant et une prise de recul permanente sur les situations du quotidien présente un intérêt fort pour la collectivité.

A titre indicatif, en 2021, plus de 400 rencontres de médiation ont été mises en place par le service, 40 stagiaires ont été accueillis et orientés vers les partenaires idoines, 54 jeunes de 16 à 25 ans ont été accompagnés à travers les différents dispositifs développés par le service.

Cette présence de l'adulte-relais au sein du service Médiation a permis de soutenir la structuration du service qui gère les dispositifs majeurs de la Politique de la Ville.

Quant à l'adulte-relais médiateur facilitant l'accès aux droits et à l'emploi, il accompagne de façon professionnelle, bienveillante et opérationnelle les administrés demandeurs dans leurs démarches administratives de toute sorte (emploi, retraite, maladie, etc.), principalement résidents dans les quartiers politiques de la Ville.

Placé sous la responsabilité de la responsable de la Fabrique citoyenne, qui héberge depuis 2021 une Maison France Services, l'adulte-relais a accompagné des administrés dans leurs démarches administratives, assurant un suivi de ces dernières et facilitant les relations avec les opérateurs publics tels que Pôle emploi, la CAF, la sécurité sociale, le service des impôts, etc. L'adulte-relais travaille aussi en lien avec les autres acteurs du territoire, notamment le tissu associatif local qui accompagne les demandeurs d'emploi ou les administrés dans l'accès aux droits. Il évolue au sein d'une équipe de cinq personnes.

La Fabrique citoyenne accueille en moyenne entre 70 et 90 usagers par jour. L'adulte-relais reçoit sur rendez-vous 8 administrés par jour, 5 jours par semaine. Cela représente plus de 160 accompagnements mensuels. Il a bénéficié de nombreuses formations avec les opérateurs publics concernant l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives. Habitant au cœur du quartier prioritaire où se situe la Fabrique citoyenne, l'adulte-relais participe activement à tisser le lien social avec les administrés et à rompre l'isolement, repérant ainsi des difficultés et des besoins refoulés.

Le tout dématérialisé devenu une réalité et la fracture numérique existante entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers, le maintien des postes de médiateurs facilitant l'accès aux droits est une nécessité absolue sur le territoire.

Chaque convention individuelle adulte-relais est conclue entre la Ville et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), représenté par Madame la Préfète, pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans, renouvelable une fois.

L'État finance le poste d'adulte-relais à temps complet à hauteur de 20.071,82 euros par an (80% du SMIC) pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, et revalorise le montant de l'aide financière au 1^{er} juillet proportionnellement à l'évolution du SMIC.

La personne recrutée doit répondre à trois critères : être sans emploi ou bénéficiaire, sous réserve qu'il soit mis fin à ce contrat, d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI), résider en quartier prioritaire de la Politique de la Ville ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville et être âgée d'au moins 26 ans.

Le contrat d'adulte-relais étant un contrat d'insertion, la personne doit suivre une formation et bénéficier d'un accompagnement professionnel pour se réinsérer vers un emploi durable.

Considérant la possibilité d'accompagnement professionnel par le Plan Local pour l'Emploi et l'Insertion (PLIE) des Hauts de Garonne et le Pôle Emploi,

Considérant l'offre de formation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et de la Préfecture de la Gironde,

Considérant le rôle d'animation et de formation du réseau des adultes-Relais tenu par la Préfecture de Gironde,

Vu le Code du Travail, articles L5134-100 à L5134-107 ;

Vu le Code du Travail, articles D5134-145 à D5134-156 ;

Vu le Décret n°2015-1235 du 2 octobre 2015 portant modification du décret n° 2013-54 du 15 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais ;

Vu le Décret n°2021-1181 du 14 septembre 2021 relatif à la condition d'âge pour l'accès au contrat relatif aux activités d'adultes-relais ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 14 septembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'adulte-relais avec l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT).

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler les deux conventions adultes-relais de médiateur en tranquillité publique et de médiateur facilitant l'accès aux droits pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} octobre pour l'une et du 15 novembre pour l'autre.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 au chapitre 012, article 64131.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 31
Pour : **31**
Contre :
Abstention : 1 M. LEDOUX

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 27 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

